



PÔLE DE COMPÉTENCE DES SERVICES DE L'ÉTAT - BIEN CAUSSES ET CÉVENNES
29 NOVEMBRE 2022

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Membres présents :

David URSULET, sous-préfet de Florac, représentant le préfet coordonnateur et présidant le pôle État
André JOACHIM, sous-préfet de Millau
Réjane PINTARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Florac
Simon MIQUEL, responsable de l'unité agriculture et territoires à la DRAAF/SRAA Occitanie
Sophie SOBOLEFF, cheffe de service à la DDT48/SSCT
Didier ROCHOTTE, responsable de l'antenne territoriale de Lodève à la DDTM34
Stéphane BOUTONNET, adjoint au chef de service à la DDT12/SERBS
Richard SCHERRER, délégué territorial massif causses gorges au PNC
Camille CASTELAIN, thésarde à l'INRAE
Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente Interdépartementale Causses et Cévennes
Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission Patrimoine à l'Entente Interdépartementale Causses et Cévennes
Philippe MERCIER, chef de la mission UNESCO à la DRAC (en visio)
Hélène JACQUET-FONTAINE, cheffe d'unité Aménagement durable ouest à la DDTM30 (en visio)
Martine GENDRE, inspectrice des sites de la Lozère et référente Patrimoine mondial du bien à la DREAL
Nicolas RASSON, Directeur de l'Aménagement à la DREAL

Membres excusés :

Madame la sous-préfète du Vigan, Monsieur le sous-préfet de Lodève,
UDAP 12, UDAP 34, UDAP 30, UDAP 48

L'ordre du jour était le suivant :

- avis sur le projet de plan de gestion,
- rapport périodique,
- évolution de la gouvernance du Bien.
- questions diverses.

Le pôle de compétence des services de l'État du Bien UNESCO Causses et Cévennes s'est réuni le 29 novembre 2022, sous la présidence de David URSULET, sous-préfet de Florac, représentant Monsieur le préfet de la Lozère qui est le préfet coordonnateur pour le suivi du Bien pour les 4 départements.

Monsieur le sous-préfet de Florac informe les membres du PCSE de la nomination de Mme Ségolène DUBOIS, nouvelle directrice de l'Entente Causses et Cévennes.

1. Plan de gestion

Sur la base d'un diaporama, l'Entente Causses et Cévennes présente la dernière version du plan de gestion, qui vient d'être mis en forme par un graphiste, avec le soutien financier de la DRAC et de la DREAL.

La directrice de l'Entente rappelle tout d'abord la méthode d'élaboration du plan de gestion : 5 groupes de travail thématiques, une vingtaine d'enquêtes, une dizaine de causeries animées sous des formes innovantes sur l'ensemble du territoire.

Elle détaille ensuite l'architecture du plan de gestion, composée de 3 grands axes :

1. renforcer l'appropriation de l'inscription par les habitants et visiteurs
2. s'engager dans une plus forte stratégie multi-partenaire
3. accompagner les dynamiques d'évolution adaptées aux enjeux des Causses et Cévennes.

La mise en œuvre du plan de gestion est prévue sur la période 2022-2030.

Cette version a pris en compte les remarques émises par cette même instance le 14 décembre 2021 et formalisées dans le courrier de Madame la Préfète de la Lozère en date du 28 février 2022.

La suite de la démarche prévoit :

- le recueil des derniers ajustements suite à la relecture des membres du PCSE,
- reprise du document par le graphiste mandaté par l'Entente,
- validation du plan de gestion lors de la conférence territoriale (une date est recherchée en janvier),
- transmission aux Ministères de la Culture et de la Transition écologique puis examen par l'Unesco.

L'ensemble des services salue le travail mené par l'Entente et la prise en compte des remarques émises lors du précédent pôle de compétences.

M. le Sous-Préfet de Millau salue la qualité de la réflexion pour aboutir au plan de gestion et invite à associer les élus du sud Aveyron, pour susciter leur adhésion et montrer la conciliation entre préservation du Bien et développement.

Le PNC invite à prioriser sur les 6 mesures de sauvegarde et indique que si des outils réglementaires sont mobilisables en cœur de parc pour faire face à certaines évolutions néfastes des pratiques agropastorales (travaux de broyage, déroctage, destruction de certains éléments, notamment de haies, ...), il n'en est pas de même en dehors. Il ajoute que la région vient de transférer la gestion des fonds pour l'amélioration pastorale (les fonds individuels) en Lozère à deux groupes d'action locale (GAL Mende et GAL Florac) et qu'il est pertinent de travailler avec eux sur les critères pour l'attribution des fonds en mettant au maximum en avant les critères de prise en compte de la VUE et de la biodiversité.

La DRAAF invite l'Entente à valoriser les chiffres du dernier recensement agricole de 2020 et signale l'existence de fiches réalisées par le service statistique à l'échelle du Bien et de sa zone tampon.

La DDTM de l'Hérault transmettra ses remarques sur le bilan et a relevé quelques coquilles dans la version transmise en amont du pôle.

La DDT de l'Aveyron trouve pertinent le travail d'appropriation, notamment en direction des élus et des acteurs de terrain (chambres d'agriculture, ...). Elle mentionne l'existence de cahier architectural et paysager. Elle s'interroge sur la gestion des projets, notamment agrivoltaïques sur le Bien.

L'Entente informe les membres qu'elle projette de réaliser un document grand public communicant et de présenter aux dix communautés de communes, aux élus et aux départements afin de les mobiliser et co-construire les actions à mettre en œuvre. L'Entente fait part de ses craintes sur les moyens techniques et financiers qui lui seront alloués pour mener à bien les actions du plan de gestion.

2. Rapport périodique

La DRAC rappelle le cadre d'exercice de cette évaluation périodique, qui concerne 7 Biens en Occitanie. Il s'agit du 3^e cycle d'évaluation, qui s'achèvera en 2024. Cela consistera en un exercice particulièrement important dont l'un des principaux enjeux est d'éviter une procédure de suivi réactif sur le Bien ou, pire, l'inscription sur la liste du patrimoine en péril.

L'objectif du rapport est d'évaluer la montée en puissance de la gouvernance, de tenter de mesurer l'étendue des menaces leur prise en compte et leur mode de gestion, les actions mises en œuvre pour y faire face quand elles existent et les modalités de prévention de leur survenue dans l'avenir.

L'exercice d'évaluation demande de faire le constat sincère de ce qui a été fait pour favoriser le maintien des attributs du Bien et d'indiquer les perspectives futures, en termes d'anticipation des menaces, de mise en œuvre de solutions et de réponses adaptées pour la préservation de la VUE.

Le planning de travail est le suivant :

- terminer le remplissage du questionnaire pour mars 2023,
- fin mai 2023, une séance se tiendra fin mai 2023 avec les deux ministères pour vérification de la conformité des données et production de leurs avis.
- transmission au centre du patrimoine mondial en juin 2023,
- fin de l'exercice au 31 juillet 2023.

Les questionnaires (QCM, récolement de données statistiques, nombre de caractères restreint) sont ouverts depuis septembre, l'Entente dispose des codes d'accès. Une séance de prise en main s'est tenue le 8 novembre.

L'Entente décrit le questionnaire qui comporte 15 chapitres :

- les 3 premiers concernent la réactualisation des données de 2013,
- du chapitre 4 au 10 : il s'agit d'évaluer les menaces et ce qu'on met en place/qu'on a mis/qu'on va mettre pour répondre à ces menaces,
- du chapitre 11 à 15 : ce sont des sujets qui s'implémentent automatiquement par rapport aux questions précédentes donc ils sont relativement plus faciles à remplir.

Le 09 décembre est réservé pour poursuivre le travail de saisie

3. Propositions d'évolution de la gouvernance du Bien

M. le Sous-Préfet de Florac présente les propositions d'évolution de la gouvernance du Bien (Cf. note de travail en annexe 2) :

- création d'une cellule de veille, émanation du pôle de compétences des services de l'État, rassemblant la sous-préfecture de Florac, DRAC, DREAL, DDT's et Entente,
- création d'un « comité des acteurs locaux » (dénomination non arrêtée), animé par l'Entente, pour répondre au besoin d'implication supplémentaire ou renouvelée, des représentants des filières de l'agropastoralisme, des éleveurs, des élus des quatre départements, des chambres consulaires, des habitants.

Les échanges ont abordé :

- L'instance et le périmètre des invitations doivent être très ouvertes.
- Seront recherchées en priorité l'implication des éleveurs/agriculteurs et celle des élus, des invitations ciblées et un travail relationnel sont à prévoir,
- Développer davantage le dialogue avec les chambres d'agriculture, notamment lors des sessions des chambres d'agriculture départementale et régionale où les élus sont présents.
- L'idée est de parcourir le territoire pour générer les premières réunions : ces 3 réunions constitutives sont prévues dans des lieux emblématiques : Le Rozier (12-48), Valleraugue (30-34), Florac (48),
- Tester le dispositif, son format et l'adapter au besoin, en évitant l'écueil d'un rendez-vous d'intérêts divergents, d'affrontements, garder l'objectif d'appropriation du Bien.

L'Entente indique que la décision de réunir le réseau des ambassadeurs et le comité des acteurs locaux n'est pas encore prise.

4. Points divers

Après le plan de gestion, l'évaluation périodique et le comité des habitants, la 4^e action à effectuer sera l'organisation d'un événement massif international. Il faudrait si possible organiser cet événement dans le premier semestre 2023, ce qui permettrait de le faire figurer dans l'évaluation périodique.

Annexes :

1. diaporama de présentation du plan de gestion
2. note sur l'évolution de la gouvernance

David URSULET

SOUS PREFECTURE

14, av. Marceau Farelle
48400 FLORAC

sn-florac@lozere.gouv.fr

